Le patrimoine bâti est en péril. Nos parlementaires peuvent le sauver



Nicole Bauermeister et Philippe Biéler

Nos autorités vont-elles vraiment laisser notre patrimoine bâti tomber en ruine? Le danger est réel! Un seul exemple: des fresques exceptionnelles du XIVe siècle viennent d'être découvertes dans l'église de Daillens (VD). Mais les travaux urgents de sauvegarde et de restauration de ce iovau sont compromis par la réduction des subventions fédérales, car leurs coûts dépassent, et de loin, les capacités de cette petite commune, qui s'est déjà lourdement endettée pour son patri-

Depuis plusieurs années, les moyens destinés à l'entretien et à la restauration des monuments historiques sont en diminution constante. Cette réduction est au cœur de l'actualité. Le parlement, en effet, va débattre des moyens qui doivent être alloués à la mise en œuvre de la politique culturelle nationale durant la législature 2012-2015, sur la base du «Message culture» du Conseil fédéral. Le Conseil des Etats a traité la question lors de la session d'été; le Conseil national va en débattre à son tour ces prochains jours.

Dans son message, le Conseil fédéral lui-même cite un rapport interne qui «chiffre à 60 millions de francs par an les besoins financiers pour la seule conservation des objets à protéger», sans compter un besoin supplémentaire «de l'ordre de 45 millions de francs par an pour l'archéologie» (p. 30). Or le Conseil fédéral propose d'allouer pour la conservation des objets à protéger un montant de 21 millions de francs par année, soit une somme drastiquement inférieure aux besoins connus et mentionnés. Ces 21 millions représentent 10 millions de moins que ce que les Chambres avaient eu le bons sens d'attribuer au domaine ces quatre dernières années, et ce contre l'avis du Conseil fédéral – déjà.

Dans un contexte de développement rapide, la préservation de nos paysages et monuments est essentielle

A la mi-juin, le Conseil des Etats a doté le crédit 2012-2015 de 5 millions de francs annuels supplémentaires par rapport au Message du Conseil fédéral. Le fait que cette décision ait été prise à l'unanimité peut être interprété comme un signal sans équivoque en faveur de notre patrimoine bâti. Le 18 août dernier, la commission compétente du Conseil national a pris la même position. Mais ces moyens, encore inférieurs de 5 millions à ceux des dernières années, restent faibles nettement trop faibles.

L'histoire culturelle de la Suisse

est variée, et son patrimoine bâti présente une richesse remarquable pour un territoire aussi réduit. De nombreux paysages et sites admirables constituent une part essentielle de notre identité. Leur préservation est une tâche qui échoit à la Confédération et aux cantons; dans un contexte de développement rapide où le mitage du territoire et la volonté de densifier les constructions au sein des agglomérations qui en découle accroissent la pression sur les monuments et les paysages, cette tâche s'avère de plus en plus straté-

Notre héritage culturel constitue une part essentielle de notre ancrage identitaire dans une Suisse multiculturelle - élément qui ne saurait être sous-estimé face à une situation de globalisation et de mutations constantes. C'est pourquoi Patrimoine suisse oriente une part importante de ses activités sur la sensibilisation d'un large public à notre héritage bâti.

Des paysages et des monuments significatifs sont de véritables labels qui génèrent d'indéniables plus-values dans le domaine du tourisme. Si des moyens financiers appropriés sont indispensables à l'entretien, la sauvegarde et la restauration des bâtiments, le travail de recherche scientifique et les nombreuses publications produites depuis 1880 par la Société d'histoire de l'art en Suisse ne le sont pas moins, et contribuent d'une manière déterminante à diffuser la connaissance dans le domaine.

Le vote du Conseil des Etats et de la commission du Conseil national doit encore être confirmé par le plénum du Conseil national. C'est à notre sens un minimum. Mais il faut absolument maintenir le statu quo financier des quatre dernières années pour que les besoins vitaux du domaine puissent être assurés. C'est pourquoi il importe que notre parlement alloue chaque année encore 5 millions de francs supplémentaires à la sauvegarde du patrimoine (soit 10 millions annuels de plus que la proposition du Conseil fédéral). En prenant une telle décision, la Chambre basse lancerait un signal fort aux cantons pour qu'ils poursuivent cette tâche commune, ainsi qu'aux propriétaires privés de monuments historiques qui ne ménagent pas leur peine pour entretenir leurs biens. Cette décision serait aussi une source de motivation pour les nombreuses fondations privées de donateurs: ces institutions soutiennent volontiers des projets de restauration, mais elles agissent en complément des collectivités publiques, non pour suppléer aux défaillances de celle-ci.

Nicole Bauermeister est directrice de la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS).

Philippe Biéler est président central de Patrimoine suisse.